



Le 4 novembre 2019

David Murray
Chef de l'exploitation et président HQP
Division Exploitation et HQ Production
Direction générale
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC
H2Z1A4 - Étage 18
Tél. : 514-289-3292
murray.david@hydro.qc.ca

Monsieur Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Liste des signataires autorisés à exercer des activités réglementées en vertu de lois à caractère environnemental

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous transmettre une liste à jour des signataires autorisés à exercer des activités réglementées en vertu de lois à caractère environnemental au nom d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Plusieurs dispositions législatives ou réglementaires requièrent qu'Hydro-Québec ou la SEBJ fournisse, au soutien des demandes d'autorisation ou autres activités réglementées, des renseignements relatifs à la qualité du signataire de la demande, ainsi qu'une copie certifiée d'un document émanant du Conseil d'administration autorisant le signataire d'une telle demande à la déposer au ministre.

Afin de satisfaire à ces exigences et faciliter le travail des intervenants dans le traitement de ces dossiers, Hydro-Québec transmet régulièrement à votre ministère une liste à jour des signataires autorisés à procéder à de telles demandes.

Vous trouverez donc ci-jointes, la version révisée de la liste des signataires autorisés pour Hydro-Québec et la SEBJ ainsi que les résolutions du Conseil d'administration d'Hydro-Québec et de la SEBJ approuvant le répertoire des pouvoirs de décision en vigueur.

Nous vous saurions gré de transmettre ces documents aux gestionnaires et unités concernés de votre ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Chef de l'exploitation et président HQP,

A blue ink signature of the name 'David Murray'.

David Murray

p.j. : Liste des signataires autorisés à exercer des activités réglementées à Hydro-Québec et à la SEBJ
Copie de la résolution HA-146/2001
Copie de la résolution SA-5/2016

**LISTE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS À EXERCER AU NOM D'HYDRO-QUÉBEC DES ACTIVITÉS
RÉGLEMENTÉES - LOIS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

Signataires autorisés pour les demandes d'autorisation et activités réglementées MAJEURES
(Répertoire des pouvoirs de décision – 14.4.1)

Toute autorisation délivrée par le gouvernement du Québec. Exemple :

- Décret autorisant une activité à risque élevé soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Titre	Adresse
Chef de l'exploitation et Président d'Hydro-Québec Production	75, boul. René-Lévesque Ouest 18 ^e étage Montréal H2Z 1A4
Président d'Hydro-Québec TransÉnergie	C. P. 10000, Complexe Desjardins 12 ^e étage Montréal H5B 1H7
Président d'Hydro-Québec Distribution	75, boul. René-Lévesque Ouest 22 ^e étage Montréal H2Z 1A4
Président d'Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés	855, rue Sainte-Catherine Est 20 ^e étage Montréal H2L 4P5

Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MODÉRÉES
(Répertoire des pouvoirs de décision - 14.4.2)

Toute autorisation - autre que celles identifiées comme étant majeures ou mineures - qui est délivrée par le ministre. Exemples :

- Autorisation, permis, approbation délivré par le ministre de l'Environnement et avis au voisin (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Autorisation délivrée par le ministre de l'Environnement (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, Loi sur les pesticides, Loi sur le régime des eaux, Loi sur la sécurité des barrages, etc.*).

Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilité à être

signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut également signer les demandes de catégorie modérée.

Hydro-Québec Distribution

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Réalisation des travaux
- Chef – Installations
- Chef – Innovation, projets majeurs et conversion
- Chef – Stratégies, encadrements et expertise
- Chef – Activités
- Chef – Support opérationnel
- Chef – Activités végétation
- Chef – Réalisation des services techniques aux clients
- Chef – Projets et services
- Chef – Évolution du réseau
- Chef – Encadrement du réseau
- Chef – Logistique et intégration des travaux

Hydro-Québec TransÉnergie

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Installations de transport
- Chef – Intégration des activités de transport
- Chef – Services spécialisés provinciaux
- Chef – Expertise et soutien
- Chef – Programmation et contrôle du réseau
- Chef – Orientation et expertise de contrôle du réseau
- Chef – Exploitation du réseau
- Chef – Normes de fiabilité et bureau de conformité
- Chef – Stratégies de l'exploitation
- Chef – Téléconduite du réseau
- Chef – Conformité des infrastructures critiques

Hydro-Québec - Production et exploitation

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Centrales
- Chef – Barrage ouvrage et génie civil (BOGC)
- Chef – Expertise Barrages et infrastructures
- Chef – Planification de projet de développement
- Chef – Projets des installations de production
- Chef – Exploitation

- Chef – Chaîne de valeur
- Chef – Atelier mécanique
- Chef – Maintenance installation nucléaire
- Chef – Territoire TIC
- Chef – Gestion de chantiers et construction
- Chef – Programme télécommunications

Hydro-Québec – Innovation, équipement et services partagés

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur notamment les suivants :

- Gérant de projets
- Chef de projets
- Administrateur d'ingénierie et approvisionnement
- Chef Chantier
- Chef Gestion des chantiers
- Chef – Chantiers et construction
- Chef – Approvisionnement, contrats et campements
- Chef – Autorisations gouvernementales et participation publique
- Chef – Maintenance de matériel de transport
- Chef – Transport
- Chef – Matériel
- Chef – Gestion de projets
- Chef – Planification et opérations matériel
- Chef – Gestion des espaces et projets
- Chef – Gestion des immeubles
- Chef – Expertise

Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MINEURES **(Répertoire des pouvoirs de décision 14.4.3)**

Certaines autorisations ou engagements pour réaliser une activité à risque environnemental faible ou négligeable.
Exemples :

- Déclaration de conformité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Déclaration d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Avis de cessation d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilité à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, un cadre de niveau de niveau 4, 3, 2 ou 1 (ex. un chef, un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut également signer les demandes de catégorie mineure.

Hydro-Québec Distribution

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Travaux
- Chef – Maîtrise de la végétation
- Chef – Planification et projets majeurs RA
- Chef – Exploitation et maintenance génératrices
- Chef – Exploitation
- Chef – Soutien Technique Production et Transport
- Chef – Électricité et automatistes
- Chef – Mécanique et civil
- Chef – Mécanique et services spécialisés
- Chef – Mise en œuvre efficacité énergétique
- Chef – Stratégie réseau
- Chef – Encadrements structures et automatismes
- Chef – Intégration et planification
- Chef – Préparation des travaux

Hydro-Québec TransÉnergie

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Réalisation projets transport
- Chef – Maintenance
- Chef – Gestion des opérations
- Chef – Soutien opérations

Hydro-Québec – Production et exploitation

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Production et maintenance
- Chef – Gestion de l'eau
- Chef – Exploitation
- Chef – Projet production
- Chef – Maintenance BOGC
- Chef – Expertise BOR et infrastructure

Hydro-Québec – Innovation, équipement et services partagés

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef Travaux
- Chef Exploitation
- Chef Guichet Unique
- Chef Centre de distribution
- Chef Projet et aménagement

SIGNATAIRES AUTORISÉS À EXERCER AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES – LOIS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Signataires autorisés pour les demandes d'autorisation et activités réglementées MAJEURES
(Répertoire des pouvoirs de décision – 14.4.1)

Toute autorisation délivrée par le gouvernement du Québec. Exemple :

- Décret autorisant une activité à risque élevé soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Titre	Adresse
Président-directeur général de la SEBJ	855, rue Sainte-Catherine Est 20 ^e étage Montréal H2L 4P5

Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MODÉRÉES
(Répertoire des pouvoirs de décision - 14.4.2)

Toute autorisation - autre que celles identifiées comme étant majeures ou mineures - qui est délivrée par le ministre. Exemples :

- Autorisation, permis, approbation délivré par le ministre de l'Environnement et avis au voisin (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Autorisation délivrée par le ministre de l'Environnement (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, Loi sur les pesticides, Loi sur le régime des eaux, Loi sur la sécurité des barrages, etc.*).

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur.

Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilitée à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, pour ces demandes, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut signer les demandes de catégorie modérée.

Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MINEURES
(Répertoire des pouvoirs de décision 14.4.3)

Certaines autorisations ou engagements pour réaliser une activité à risque environnemental faible ou négligeable. Exemples :

- Déclaration de conformité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Déclaration d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Avis de cessation d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur.

Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilitée à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, pour ces demandes, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut signer les demandes de catégorie mineure.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec tenue à Montréal le vendredi 15 juin 2001

HA-146/2001

MODIFICATIONS AU RÉPERTOIRE DES POUVOIRS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE le *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* détermine les pouvoirs du Conseil d'administration et répartit l'exercice de certains pouvoirs entre le Comité exécutif, le président du Conseil, le président-directeur général et le directeur général adjoint, ce répertoire ayant été approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 1997 (cf. HA-229/97) et modifié par les résolutions HA-88/98, HA-184/99 et HA-195/2000) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau le *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* et de préciser l'attribution et la délégation des pouvoirs autres que ceux qui sont du ressort du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du président du Conseil, du président-directeur général et du directeur général adjoint en vertu du *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les modifications au *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* décrites à l'annexe A jointe à la recommandation intitulée *Modifications au Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* versée au dossier de la présente réunion ;

De retirer le dernier paragraphe de la résolution HA-229/97 adoptée par le Conseil d'administration le 18 décembre 1997 et, de le remplacer par ce qui suit :

« De confier l'exercice des pouvoirs autres que ceux qui sont du ressort du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du président du Conseil et du président-directeur général en vertu du *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* au président du Conseil et au président-directeur général et d'autoriser ces derniers à déléguer, selon leur champ de responsabilités respectif, ces pouvoirs aux personnes qui relèvent de chacun d'eux ;

D'autoriser les personnes qui relèvent du président du Conseil et du président-directeur général à déléguer les pouvoirs qui leur sont attribués aux divers niveaux dans leur unité. »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME EN DATE DU 25 OCTOBRE 2019

La Secrétaire adjointe,


KARINE CHAREST

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
(la « Société »)

COPIE CONFORME de la résolution écrite des administrateurs de la Société adoptée et signée le 15 avril 2015 et tenant lieu de la 831^e réunion régulière du conseil d'administration de la Société conformément à l'article 20 du Règlement numéro 18 de la Société.

SA-5/2015

**MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES
POUVOIRS DE DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ**

ATTENDU QUE la dernière approbation du *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* par le conseil d'administration de la Société remonte au 22 juin 2009 (cf. SA-8/2009) et qu'il s'avère nécessaire de modifier et d'actualiser ce répertoire concernant notamment les pouvoirs qui relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société, et ceux délégués au président-directeur général de la Société,

« IL EST RÉSOLU :

D'approuver toutes les modifications qui ont été apportées au « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* » en 2015, telles que colligées dans le document intitulé « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ – 15 avril 2015* », ce document étant versé au dossier de la présente résolution ;

D'autoriser expressément le président-directeur général de la Société à procéder à l'ajout et à la modification de tout pouvoir confié aux cadres relevant de son autorité et à modifier le *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* en conséquence, à l'intérieur des limites qui lui sont applicables en termes d'approbation, étant par ailleurs entendu que les modifications/ajouts apportés au *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* concernant les pouvoirs qui relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société, et ceux délégués au président-directeur général de la Société, doivent recevoir l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société ;

DE fixer l'entrée en vigueur des modifications contenues dans le « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ – 15 avril 2015* » au 15 avril 2015 ; et

D'autoriser le président-directeur général, le trésorier adjoint, le secrétaire ou la secrétaire adjointe de la Société, à signer tout document requis et à faire toute chose utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution. »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à Montréal, le 25 octobre 2019.

La secrétaire adjointe,



Karine Charest